

DÉPARTEMENT

SEINE ET MARNE

COMMUNE :

habitants et plus

ARRONDISSEMENT

LIVERDY EN BRIE

Élection du maire et
des adjoints

PROVINS

Effectif légal du conseil municipal

15

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

15

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le26..... du mois de MAI à16h30..... heures
minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-
7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la
commune de LIVERDY EN BRIE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un
conseiller par case) :

M Hugues MARCELOT		
Mme Eléonore DUHAMEL		
M François MORATILLE		
Mme Chantal MIR		
M Mathieu DAMERY		
Mme Justine BOURSIER		
M. Franck ROSE		
Mme Vicky PERUZZO		
M. Cédric COLLEN		
Mme Marie Claire CAMPAGNA		
M. Éric BOBET		
Mme Marie Christine MASSARO-CLAUDE		
M. Dominique CAUCHIE		
Mme Nicole SOLE		
M. Gérard BAILLY		

ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (~~ou son remplaçant~~) a constaté que 1 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 12
- f. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Eleonore DUHANEL	12	douze
.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote /

⁷ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 15
- f. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Hugues MARELLOT	12	douze
M. Gérard BAILLY	3	trois

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

³ Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SU	
	En chiffres	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur..... Hugues MARELOT..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M.onsieur..... Hugues MARELOT..... élu(e) maire (~~ou son remplaçant~~) en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit..... 4..... adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame ELEONOR DURANEL..... Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. Observations et réclamations ⁹

NEANT

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 MAI 2020,
à 17 heures, 13
minutes, en double exemplaire ¹⁰ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le
conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs, et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,



Les assesseurs,



⁸ Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

¹⁰ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection


NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ⁿ	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M	Hugues MARCELOT	05/05/1980	Maire	12
Mme	Eléonore DUHAMEL	18/12/1984	1er adjoint	12
M	François MORATILLE.	22/02/1973	2 ^{ème} adjoint	12
Mme	Chantal MIR	06/09/1957	3 ^{ème} adjoint	12
M	Mathieu DAMERY	17/04/1985	4 ^{ème} adjoint	12
Mme	Justine BOURSIER	07/08/1984	Conseiller
M	Franck ROSE.	25/11/1969	Conseiller.
Mme	Vicky PERUZZO	23/09/1999	Conseiller
M	Cédric COLLEN	21/03/1978	Conseiller
Mme.	Marie Claire CAMPAGNA	07/08/1959	Conseiller
M	Éric BOBET	18/05/1973	Conseiller
Mme	Marie Christine MASSARO-CLAUDE	06/06/1980	Conseiller
M	Dominique CAUCHIE	07/09/1954	Conseiller
Mme	Nicole SOLE	10/06/1958	Conseiller
M	Gérard BAILLY	04/06/1945	Conseiller
.....
.....
.....

Fait à LIVERDY EN BRIE

le 26 mai 2020

Le maire
(ou son remplaçant),



Le conseiller municipal le
plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



DÉPARTEMENT
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

COMMUNE :
LIVERDY EN BRIE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal
15

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Hugues MARCELOT	05/05/1980	15/03/2020	314
Premier adjoint	Mme	Eléonore DUHAMEL	18/12/1984		
2 ^{ème} adjoint	M	François MORATILLE	22/02/1973		
3 ^{ème} adjoint.	Mme	Chantal MIR,	06/09/1957		
4 ^{ème} adjoint	M.	Mathieu DAMERY	17/04/1985		
Conseiller	Mme	Justine BOURSIER	07/08/1984		
Conseiller	M	Franck ROSE	25/11/1969		
Conseiller	Mme	Vicky PERUZZO	23/09/1999		
Conseiller	M.	Cédric COLLEN	21/03/1978		
Conseiller	Mme	Marie Claire CAMPAGNA	07/08/1959		
Conseiller	M.	Éric BOBET	18/05/1973		
Conseiller	Mme	Marie Christine MASSARO-CLAUDE	06/06/1980		
Conseiller	M	Dominique GAUCHIE	07/09/1954	15/03/2020	235
Conseiller	Mme	Nicole SOLE	10/06/1958		
Conseiller	M.	Gérard BAILLY	04/06/1945.		

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, LIVERDY EN BRIE le 26 mai 2020

